

Direction Régionale Auvergne Rhône Alpes

DDT de la Haute-Savoie  
Service Eau Environnement  
15 rue Henri Bordeaux  
74998 Annecy Cedex 9

Bron, le 5 juillet 2024

N/Réf.: 2023-000398-01

Dossier suivi par : Margot DRAPEAU, Yoan LECUREUIL, Philippe FAUCON-MOUTON

Mél. : [police.auvergne-rhone-alpes@ofb.gouv.fr](mailto:police.auvergne-rhone-alpes@ofb.gouv.fr)

**Objet** : Le Borne à Bonneville – rétablissement de la continuité écologique dans le cadre de travaux de confortement et de mise en conformité du système d'endiguement de l'Arve et du Borne – dossier d'autorisation environnementale présenté par le SM3A

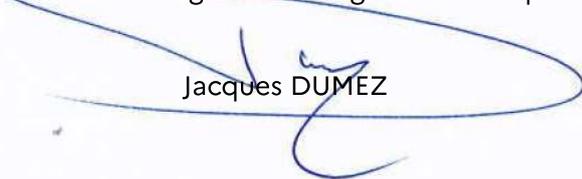
Suite à l'examen du mémoire de réponse au CNPN datant de février 2024 et transmis pour avis le 14 juin 2024, je vous fais part de mes observations sur la franchissabilité de la double rampe qui serait réalisée sur le Borne à l'amont de sa confluence avec l'Arve.

Pour mémoire, le projet consiste en la reprise des digues du Borne et de l'Arve pour des impératifs de sécurité publique. Une partie des digues serait confortée, une autre partie serait reprise de façon à élargir l'espace alluvial lorsque les emprises le permettent en maintenant les franges de végétation actuelles et en recréant une nouvelle digue auto-stable et étanche en retrait. Notamment, l'espace alluvial serait élargi sur le secteur aval du Borne. En complément de ces opérations, le seuil en enrochements existant en amont de la confluence avec l'Arve (ROE56322) serait supprimé et remplacé par une rampe rugueuse en enrochements libres et jointifs de pente 3 %.

Si ce seuil ne constituait pas un obstacle infranchissable pour les différentes espèces cibles (à savoir la truite commune, le chabot, l'ombre commun et les cyprinidés rhéophiles), son réaménagement en rampe rugueuse va améliorer sa franchissabilité, notamment grâce au double pendage latéral prévu. Les caractéristiques de la rampe (pente de 3 %, deux volées de 15 ml séparées par un bassin de repos, profil en V à 7 %, rugosité maximale recherchée lors de la mise en œuvre) permettent en effet de respecter les différentes capacités de nage des espèces ciblées. A noter que le pendage latéral pourra être augmenté jusque 10 % afin de faciliter la mise en œuvre des blocs en forme de V lors de la phase chantier et afin de mieux marquer le point bas du V. Par ailleurs, si la rugosité semble bien recherchée avec des blocs en enrochements 300-1000 kg disposés un à un et mis en place avec une pointe en partie supérieure, une planche d'essai sera néanmoins nécessaire en phase chantier pour s'assurer du résultat obtenu.

Enfin, je mets un point d'attention sur le calage du profil en long : il est nécessaire de prévoir une longueur de rampe suffisante pour enfouir sa partie aval sous le lit afin de bien anticiper une éventuelle incision aval et d'éviter que la rampe ne se retrouve « perchée » par rapport au lit.

Le directeur régional Auvergne-Rhône-Alpes

  
Jacques DUMEZ

Copie à : OFB – SD74